



## Non paiement de salaire et solde de tout compte

Par **PCiA\_06**, le **29/03/2011** à **14:03**

Bonjour,  
Je vous sollicite, en espérant que quelqu'un ait la bienveillance de me venir en aide.  
J'ai été embauché en juin 2008 dans une SARL en qualité de Responsable Technique, dont un membre de ma famille est associé à 50% avec le gérant de la SARL.  
A ce jour, nous avons établi ensemble une rupture conventionnelle du contrat de travail qui a été acceptée par la Direccte.  
Et le problème est que :  
- un salaire de 2010 ne m'a toujours pas été versé  
- un salaire de 2011 idem  
- pareil pour le solde de tout compte  
J'ai appris récemment que le gérant compte mettre la sarl en redressement judiciaire. De plus il compte trouver un remplaçant pour son statut de gérant...  
Que dois-je faire? Sachant que je ne veux en aucun cas que son associé (un membre de ma famille) ne soit importuné.  
Merci de m'éclairer !  
Cordialement

Par **yurigeo**, le **29/03/2011** à **17:53**

Cette rupture conventionnelle a été acceptée par l'inspection du travail?  
Normalement une rupture conventionnelle ne doit pas remplacer un licenciement économique. Pour vos salaires, exigez-en le paiement par LRAR.

Par **PCiA\_06**, le **30/03/2011** à **09:49**

Merci pour la réponse, j'ai fait la demande d'une rupture conventionnelle pensant resté en

bon terme avec mon ancien "patron" mais au final vu comment la situation se passe j'aurais dû faire autrement...rnJe vais envoyer un courrier en RAR comme vous me le suggérer.rnSi il ne paye pas vers qui je dois me tourner? L'inspection du Travail? Les Prud'hommes?